



CFE-CGC Orange
12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org

Communiqué du 3 mai 2023

AG des actionnaires d'Orange 2023 : les personnels actionnaires votent contre le dividende et la rétribution des nouveaux dirigeants.

Le Conseil de surveillance du FCPE Orange Actions, élu par les personnels actionnaires d'Orange, vote les résolutions au nom de leurs collègues détenant leurs actions au sein du Plan Epargne Groupe. La CFE-CGC Orange et l'ADEAS (Association de Défense de l'Epargne et de l'Actionariat Salariés d'Orange) [publient et expliquent les votes réalisés par ce Conseil de surveillance](#).

Non au dividende à 0,70 € par action et à son augmentation annoncée à partir de 2024

Cette année, le Conseil de surveillance a voté contre le dividende à 0,70 € par action (résolution 3) : ce montant représente la quasi-totalité du résultat net consolidé qui ressort à 0,73 € par action, et les deux tiers du cash-flow opérationnel.

Un niveau de versement particulièrement imprudent alors que l'entreprise n'a pas terminé les déploiements Fibre et 5G sur l'ensemble des territoires où elle opère, restructure ses activités, en souhaitant notamment se développer dans la CyberDefense et dans des prestations IT à valeur ajoutée, et doit faire face au changement climatique, qui nécessite également des investissements pour tenir son engagement n'être « [Net Zéro Carbone en 2040](#) ».

Les représentants CFE-CGC Orange souhaitaient présenter une résolution alternative pour un dividende limité à 0,55 € par action, afin de conserver davantage de moyens pour investir, comme le Conseil de surveillance l'a déjà fait par le passé (pour la dernière fois en 2019). Les représentants de la CFDT - qui ont voté contre le dividende à 0,70 € - ont bloqué cette résolution alternative, laissant penser, à tort, que les personnels actionnaires seraient opposés à tout dividende chez Orange.

Non à la rétribution des nouveaux dirigeants pour 2023

Le Conseil de surveillance s'est également opposé à la politique de rémunération des nouveaux dirigeants pour 2023, qu'il s'agisse du Président (résolution 16) ou de la Directrice générale (résolution 17) : les personnels, dont les augmentations salariales pour 2023 ne couvriront pas l'inflation, et de très loin (+4% dans le meilleur des cas), sont ulcérés de constater que la nouvelle Directrice générale s'octroie une augmentation de +70% par rapport à l'ancien PDG, sans parler de la mise en place d'une retraite supplémentaire dont ne disposait pas l'ancien PDG.

Le nouveau plan d'actions gratuites (LTIP), renouvelé chaque année en faveur des mandataires sociaux et de cadres dirigeants (résolution 27) est également retoqué : plus aucun plan d'actions gratuites n'est proposé aux personnels depuis 2017, et le nouveau Président a indiqué aux membres du Conseil de surveillance, qui l'a reçu le 14 mars dernier, qu'il s'opposerait à toute nouvelle offre réservée aux personnels (ORP) leur permettant d'acquérir des actions Orange à conditions préférentielles. Il considère que l'actionariat salarié croît suffisamment vite, et même plus rapidement qu'il ne l'aurait pensé, par les versements de l'intéressement ou de la participation dans le FCPE Orange Actions.

Le Conseil de surveillance du FCPE a proposé 3 résolutions alternatives concernant le LTIP (B, C et D), que nous conseillons aux actionnaires de voter en lieu et place de la résolution 27. La résolution D propose que toute attribution gratuite d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et

cadres dirigeants soit obligatoirement couplée à une opération concernant l'ensemble des personnels, soit une attribution gratuite d'actions (AGA), soit une offre réservée aux personnels (ORP). Les résolutions B et C limitent le niveau des actions gratuites pouvant être distribuées dans le cadre du LTIP, et décomposent plus finement l'indicateur RSE, afin d'y introduire le taux de formation des personnels aux enjeux environnementaux du numérique. Les premiers retours d'expérience montrent en effet que la formation des équipes constitue la mesure la plus pertinente pour engager une décarbonation efficace.

Contacts :

- presse@cfecgc-orange.org
- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange
sebastien.crozier@orange.com - 06 86 27 32 72 – Twitter : @sebcrozier

Vous pouvez

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange
- vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/AbtCDP>

À propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les élections de novembre 2019, la CFE-CGC Orange est la 1ère organisation syndicale du groupe Orange avec une représentativité de 27,28%. Les listes conduites par la CFE-CGC Orange pour les élections de décembre 2021 au Conseil d'administration d'Orange ont rassemblé 33,22% des suffrages exprimés, tous collèges confondus.

Depuis fin 2017, elle détient le siège représentant les cadres au Conseil d'Administration d'Orange et depuis mai 2020, le siège d'administrateur représentant les personnels actionnaires du Groupe Orange.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA en 2005, la CFE-CGC progresse à toutes les élections. À son score de 26,08% en novembre 2019 en maison mère, s'ajoute une forte représentation dans les filiales : 53,31 sur l'UES Orange Business Service SA, , 48% chez BuyIn, 50% chez Globecast, 49,3% chez Orange Bank, , 26% chez Orange Marine et 44,07% chez Orange Lease.

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard, lequel, avec 6 autres prévenus, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel. Le jugement rendu en Cour d'appel en septembre 2022 a confirmé le harcèlement moral institutionnel.
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéficiaires, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère les capacités d'investissement du Groupe Orange.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.